

Groupe Vigilance Urbanisme
Chez Olivier Roque,
Rue Ecole de Céramique 8, 1022 Chavannes

A l'attention de Mme Widmer, SDOL
Rue de Lausanne 35
1020 Renens

Propositions d'ABAC dans le cadre du PDi Ouest Lausannois

Madame,

L'association ABAC soumet au SDOL, dans le cadre de la démarche participative du Plan Directeur Intercommunal et en complément des positions émises lors des ateliers, trois propositions d'actions qu'elle juge indispensables pour faire progresser la qualité de vie de l'ouest lausannois et de Chavannes-près-Renens :

- maintenir et développer un réseau d'espaces publics et de rencontre non construits, affectés en zones de verdure et/ou zone d'installations para-publiques, en taille et nombre suffisant pour couvrir les différents besoins de rencontre, détente et loisirs de plein-air de la population (places de jeux pour la petite enfance, espaces verts, jardins familiaux ou plantages partagés, terrains de foot/volley/basket...): un grand espace à vocation communale de minimum 5 hectares doit être disponible, ainsi qu'un réseau d'espaces plus petits pour chaque quartier ou grand secteur des communes (chaque habitant devant trouver un tel espace à moins de 150 m. de distance), avec l'objectif d'un minimum de 10 m² par habitant. Appliqué à Chavannes qui comptera bientôt 8'000 habitants, cet objectif se traduirait au minimum par 8 ha d'espaces publics et de rencontre au total (soit 5 % du territoire communal). La plaine de Chavannes devrait absolument être intégralement conservée comme espace à vocation communale. Des espaces comme la pelouse des Ramiers, le parc et place de jeux de la Cerisaie, etc. sont à conserver dans une vocation de quartier, comme le sont le parc Pidoux ou le parc Robinson. D'autres sont à identifier et à créer pour les besoins existants et à venir, en tenant compte des contraintes de bruit et de pollution. Les abords de l'autoroute sont à proscrire, à moins qu'elle ne soit couverte (cf. point détaillé plus bas). Préserver et développer la biodiversité en milieu urbain doit être une priorité, en ménageant une place pour des espaces réellement naturels (avec une intervention humaine minimale), et en suivant l'exemple de la ville de Lausanne qui n'utilise plus de pesticides / herbicides dans ses espaces verts (à part les terrains de sport). Inscrire le principe d'une compensation en cas de suppression d'un espace vert / d'une surface agricole, comme c'est le cas pour les surfaces sportives. On pourrait également imaginer l'inscription d'un quota d'espaces verts pour tout nouveau projet immobilier. Enfin, la plantation d'arbres fruitiers (châtaigniers, noyers, pommiers, cerisiers de Chavannes, ...) permettrait à l'arborisation urbaine de jouer également un rôle social.

- maîtriser le trafic automobile : partout dans l'ouest lausannois, les axes desservant certains quartiers sont trop utilisés pour le transit intercommunal motorisé. Il faut dissuader ce transit et pacifier l'usage des rues en multipliant les zones de vitesse réduite à 30 km/h. Il s'agit aussi d'aménager des pistes cyclables de manière continue et sécurisée, en créant un réseau interconnecté et indépendant de la circulation des voitures. A Chavannes, l'avenue de la Gare et la route de la Maladière sont particulièrement concernées. L'absence de piste cyclable sur l'avenue de la Gare rénovée est source d'un danger important pour les vélos qui sont bloqués

par les voitures à chaque rétrécissement pour passages piétons ou giratoires, et par les bus lorsqu'ils sont à leur arrêt. Ce n'est pas incitatif. Idem sur la route de la Maladière. Par ailleurs, le projet de nouvelle jonction autoroutière à Chavannes est un non-sens. En effet, elle obligera les voitures à traverser deux fois le territoire communal puisque la majorité des flux entrent ou sortent de la direction Genève alors que la jonction est placée côté Lausanne (comme l'est d'ailleurs la jonction existante située 800 m. plus loin !). Elle va accroître la pression des voitures se frayant un chemin à travers la commune pour entrer et sortir de la ville. Rien n'indique, à ce jour, une quelconque volonté communale d'appliquer la circulation « en poche » tel que cela est exprimé par le SDOL. Au contraire, le trafic des communes voisines de Renens, Crissier, Ecublens, Saint-Sulpice semble se rabattre chaque jour plus généreusement vers Chavannes. Le projet de barreau routier dit « de la Concorde prolongée », visant à multiplier le nombre de voitures traversant le nord de Chavannes en provenance de la future jonction déversoir de l'autoroute, en soulagement de la route de la Maladière qui sera elle aussi totalement saturée, doit absolument être proscrit. Chavannes ne doit pas devenir le nouveau pivot de la circulation ouest-lausannoise comme le PALM tente de l'organiser.

- rétablir la continuité du territoire : le morcellement par les routes, autoroutes et voies ferrées de l'ouest lausannois est la cause d'une utilisation excessive de la voiture car les distances à pied ou à vélo se trouvent rallongées par ces obstacles. Certaines communes (Bussigny, Chavannes, etc.) et liaisons intercommunales (Chavannes-Ecublens, Crissier-Bussigny) sont très en retard et peu ambitieuses dans cette stratégie de désenclavement. Les aménagements réalisés ou en cours dans certaines communes sont positifs (nouveaux passages sous-voies et bientôt passerelle à Renens, passage sous la route cantonale 1 à Ecublens EPFL) mais très insuffisants. A Chavannes - qui détient une des plus grandes densités de population de l'agglomération – la commune se doit d'être beaucoup plus ambitieuse dans ce domaine, notamment dans le traitement de sa cicatrice autoroutière. Un tronçon de l'autoroute est très propice à être partiellement recouvert sur environ 450 m. x 50 m. entre l'avenue du Tir fédéral et l'avenue de la Gare. Cela permettrait de relier enfin le nord et le sud de la commune par des axes de mobilité douce variés et confortables, de redonner aux Chavannois un espace public et de rencontre d'environ 2 ha avec la possibilité d'aménager des terrains de jeux, de sports et des espaces verts, et enfin d'adoucir le niveau de bruit qui a décuplé les quinze dernières années avec l'accroissement important du trafic autoroutier. On souhaiterait que le président du PALM, M. Muheim, alors qu'il est tant proactif comme syndic de Belmont-sur-Lausanne pour refuser l'élargissement du tunnel autoroutier de Belmont, développe la même énergie pour intervenir auprès de l'OFROU en soutien aux autorités communales pour gérer enfin les nuisances autoroutières de l'ouest lausannois. Une alternative reste la transformation de l'autoroute en boulevard urbain dans la traversée de Chavannes, ce qui suppose de ne pas faire la nouvelle jonction.

ABAC se tient disponible pour toute discussion sur ces trois domaines d'actions prioritaires et espère qu'ils soient présents dans le PDi de manière suffisamment précise pour constituer un véritable engagement des communes. Dans cette attente, nous vous transmettons, Madame, nos meilleures salutations.

Validé par le comité ABAC le 16 novembre 2017.

Olivier Roque

Bertrand De Rham

Membre du comité ABAC

Membre ABAC